

Distr.  
GENERAL

TIM/EFC/WP.2/2003/8  
6 mai 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE  
Comité du bois

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
Commission européenne des forêts

**GROUPE DE TRAVAIL FAO/CEE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE  
ET DES STATISTIQUES DES FORÊTS**

Vingt-cinquième session, 24-26 février 2003

**RAPPORT TEL QU'APPROUVÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL**

Une partie du rapport a été examinée sous forme de projet lors de la réunion,  
et le rapport dans son intégralité a par la suite été approuvé  
par le bureau (voir par. 45)

**Points saillants de la session**

Le Groupe de travail a examiné les méthodes et les résultats, et a formulé des orientations dans trois domaines:

- Marchés et statistiques;
- Évaluation des ressources forestières;
- Études sur les perspectives du secteur forestier en Europe.

Il a approuvé, avec quelques modifications, les projets de programme de travail pour chacun des domaines.

## Introduction

1. Le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts a tenu sa vingt-cinquième session à Genève, du 24 au 26 février 2003. Des représentants des pays ci-après y ont participé: Allemagne, Autriche, Estonie, Finlande, France, Irlande, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède et Suisse.
2. Des représentants de la Commission des communautés européennes et du Forum des Nations Unies sur les forêts ont participé à la session.
3. Une organisation non gouvernementale, l'Institut européen des forêts (IEF), était représentée.

### Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

4. L'ordre du jour provisoire soumis par le secrétariat (TIM/EFC/WP.2/2003/1) a été adopté.

### Questions renvoyées au Groupe de travail par les organes dont il relève (point 2 de l'ordre du jour)

5. Pour ce qui est des **publications FAO/CEE**, le Groupe de travail a relevé qu'elles étaient généralement de grande qualité et d'une grande utilité, mais il a estimé qu'elles pouvaient et devaient être mieux connues et bénéficier d'une distribution plus efficace. Des suggestions ont été faites en ce sens:
  - a) Faire en sorte que le travail et la production FAO/CEE soient mieux connus: il conviendrait de renforcer la pratique consistant à informer les correspondants dès qu'un nouveau document est affiché sur le site Web;
  - b) De nombreux documents pourraient dans un premier temps ne paraître que sur le site Web, en particulier les statistiques et les bases de données (par exemple relatives aux prix). Ceux qui ont des difficultés d'accès à l'Internet pourraient malgré tout consulter les documents si on leur proposait de les imprimer, sur demande, et de les leur adresser par courrier si nécessaire;
  - c) La distinction entre les études et les documents de travail n'est pas toujours claire, surtout depuis que de nombreuses études ne sont plus traduites faute de ressources pour les services de traduction de l'ONU;
  - d) La quantité et le degré de détail des informations communiquées devraient être proportionnés aux besoins des utilisateurs.
6. En ce qui concerne les **indicateurs de performance** proposés pour le système de budgétisation fondé sur les résultats pratiqués par l'ONU, le Groupe de travail a souligné la nécessité d'adopter une approche axée sur les résultats et de mesurer les réalisations aussi objectivement et efficacement que possible. Il a pris note des indicateurs proposés par le secrétariat et a relevé qu'une analyse minutieuse des statistiques portées sur le site Web pouvait être très instructive (elle permettrait notamment de savoir quelles publications sont les plus utilisées, par qui et pendant combien de temps) et qu'il en allait de même des demandes

d'information. Une nouvelle enquête systématique de satisfaction donnerait des résultats utiles, mais supposerait d'engager des ressources importantes.

7. Le Groupe de travail a noté que la **Commission européenne des forêts** lui avait demandé de s'interroger sur la nécessité d'instaurer, au niveau régional, une **coordination** des renseignements recueillis sur le secteur. Il a observé que la multiplicité des organisations s'occupant de questions relatives à la foresterie, aux niveaux mondial et régional, qu'elles appartiennent au secteur forestier ou non, ainsi que la diversité de leurs objectifs, pouvait donner lieu à des problèmes en raison du manque d'uniformité des définitions et du chevauchement des activités. Il existait toutefois plusieurs exemples de bonne coopération entre les organisations, notamment le Questionnaire commun sur le secteur forestier, et la collaboration à l'Évaluation des ressources forestières; une collaboration analogue s'exerçait dans d'autres domaines, par exemple pour la définition des notions du domaine forestier au niveau mondial. Il n'était pas réaliste d'envisager que le Groupe de travail coordonne une gamme aussi étendue d'activités sans être doté d'un mandat renforcé. Il était préférable que toutes les parties prenantes, et notamment les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats, soient vigilantes et s'attachent activement à déceler l'apparition de chevauchements ou de contradictions et appellent l'attention des organisations concernées de façon à ce que des mesures puissent être prises pour réduire au minimum ces chevauchements.

#### **Encadrement du domaine d'activité 1: Marchés et statistiques** (point 3 de l'ordre du jour)

8. Le Groupe de travail a examiné le domaine d'activité 1, Marchés et statistiques, eu égard plus particulièrement à la production et à la diffusion des principaux résultats, notamment les analyses du marché et les débats du Comité du bois sur le marché, ainsi qu'aux statistiques et prévisions utilisées pour cet examen. Il a également examiné les travaux de l'Équipe de spécialistes ONU-CEE/FAO des marchés et de la commercialisation des produits forestiers et les ressources du domaine d'activité 1, avant d'aborder le programme de travail dans son ensemble.

9. Le Groupe de travail a recommandé que soit modifiée **la définition des principaux résultats**, à savoir leur portée et leur calendrier. Compte tenu de la réduction prochaine des ressources du Groupe du bois, et de la nécessité de rééquilibrer des ressources limitées dans la perspective de ce travail, l'année 2003 devait être une année d'essai pour la production d'analyses des marchés des produits forestiers et la réalisation du travail statistique correspondant. Le Groupe de travail évaluerait les résultats à sa session de 2004. Il a noté que le secrétariat avait besoin de davantage de souplesse pour adapter son activité à la modification du niveau des ressources en 2003, et il a recommandé ce qui suit:

- a) Les orientations politiques devraient être liées aux aspects commerciaux et être traitées en conséquence dans le domaine d'activité 1;
- b) L'utilisation énergétique du bois, qui est une question importante du point de vue des politiques, devrait faire l'objet d'une publication distincte ou d'un chapitre spécial, par exemple en 2003;
- c) La durée des analyses des produits forestiers, telles que pratiquées actuellement, devrait être réduite;

d) La «Revue annuelle des marchés des produits forestiers» et le Bulletin prévisionnel publié à l'issue des sessions du Comité du bois devraient être fusionnés en une «Analyse des marchés des produits forestiers, 2002-2004»;

e) S'appuyant sur l'intérêt des travaux du Comité en matière de prévisions commerciales, il conviendrait de continuer d'établir une analyse des marchés en août, le cas échéant sous forme de projet, pour fonder le débat sur le marché du Comité du bois;

f) Diffuser dès que possible les résultats sur le site Web du Comité du bois. Prévenir les utilisateurs au moyen d'un serveur de listes et, le cas échéant, d'un dispositif de veille automatisée.

10. Après avoir fait le point du débat annuel sur le marché du Comité, le Groupe de travail a recommandé ce qui suit:

a) Maintenir le calendrier actuel consistant à consacrer une journée et demie au débat sur le marché pour disposer d'un temps suffisant;

b) Continuer de recueillir, d'analyser, de débattre et de diffuser des prévisions se rapportant au marché, à titre de produit principal;

c) Établir une corrélation plus étroite entre les exposés sur les marchés nationaux et les débats;

d) Faire en sorte que le secteur soit mieux représenté;

e) Faire une place aux aspects politiques et demander aux pays de faire le point de la question dans leurs exposés sur les marchés nationaux;

f) Conserver la ventilation actuelle par secteur de marché dans les débats;

g) Prier les pays de communiquer leurs observations sur les politiques de marchés publics en tant que moteur du marché des produits forestiers certifiés.

11. Le Groupe de travail a souligné qu'il importait que le Comité du bois et la Commission européenne des forêts fondent leur travail sur des prix à jour, essentiels aussi pour la communauté forestière et la filière bois. Le Groupe de travail a recommandé ce qui suit:

a) Que le secrétariat mette à jour et diffuse ses statistiques sur les prix du bois;

b) Que la proposition de travail en commun du secrétariat et de l'Institut européen des forêts (IEF) soit acceptée pour ce qui est de la collecte et de la diffusion d'informations sur les prix du bois, tout en sachant que le secrétariat ne sera pas en mesure d'établir de nouvelles séries de prix, une base de données et une interface Web. La priorité a été donnée à l'utilisation des informations déjà disponibles, plutôt que de chercher à produire des séries de prix comparables. Informé de l'initiative actuelle des pays baltes et nordiques relative aux prix du bois rond sur l'Internet, le Groupe de travail a vivement appelé à une coordination entre l'IEF et le Groupe des pays baltes et nordiques. Le Groupe de travail a aussi suggéré que l'IEF sollicite un financement pour ce projet;

c) Le secrétariat s'est engagé à entretenir et à mettre à jour, de façon régulière, les séries de prix, sous réserve que soit établie une liste satisfaisante de séries.

12. Le Groupe de travail s'est déclaré satisfait de l'évolution du site Web actuel du Service d'information sur les marchés du Comité du bois en un Système d'information sur les marchés (SIM) de caractère interactif, en notant tout particulièrement les contributions de l'Institut européen des forêts et de l'Institut finlandais de recherche forestière. Il a souscrit au plan stratégique concernant le SIM, considérant qu'il s'agissait là d'un outil cohérent, systématique et convivial. Il a recommandé ce qui suit:

a) Mettre en œuvre le SIM pour autant que les ressources le permettent, et chaque fois que cela se justifie le mieux, par exemple pour ce qui est de la gestion du projet, mais sans se charger des aspects techniques;

b) Collaborer avec le Département des forêts de la FAO pour faire ressortir les mérites de chacun des sites et éviter tout chevauchement;

c) Établir une équipe spéciale chargée de développer le SIM, constituée de représentants du Groupe de travail, de l'Équipe de spécialistes des marchés et de la commercialisation des produits forestiers, du réseau des communicateurs sur la forêt et des institutions et organisations de pointe dans ce domaine, y compris la FAO;

d) De continuer de renforcer la diffusion des informations analytiques et statistiques par le biais d'un système interactif;

e) Axer le travail sur les avantages comparatifs du Comité du bois, à savoir sa capacité d'établir des prévisions commerciales et de réunir des données analytiques et statistiques rapidement accessibles.

13. Le Groupe de travail a examiné les activités de l'**Équipe de spécialistes CEE/FAO des marchés et de la commercialisation des produits forestiers** et a recommandé que le mandat envisagé soit approuvé par les bureaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts. Le Groupe de travail a souscrit à l'approche définie par l'Équipe en ce qui concerne la certification, après avoir examiné la documentation pertinente de concert avec le secrétariat CEE/FAO au sujet de l'application des législations relatives aux forêts et au commerce des produits forestiers, y compris l'exploitation forestière illégale, pour en informer les participants au débat annuel sur le marché du Comité en octobre 2003, conformément à une partie de son mandat. Les débats d'octobre devraient viser à établir des orientations en vue des activités futures sur ce sujet controversé, mais bien d'actualité. En outre il a été demandé à l'Équipe de recueillir des informations sur les politiques de marchés publics des gouvernements en ce qui concerne les marchés des produits forestiers certifiés. Il a aussi été demandé à l'Équipe de poursuivre l'enquête afin de mesurer l'efficacité des publications relatives aux marchés, et de réunir ses observations dans un rapport dont sera saisi le Groupe de travail en 2004.

14. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de deux **propositions concernant des ressources additionnelles**: i) la proposition d'un poste de cadre associé spécialiste de la commercialisation des produits forestiers et ii) la proposition concernant le renforcement de la composante commercialisation pour le secteur forestier. Ces propositions ont été étudiées

par l'Équipe de spécialistes, comme le demandait le Groupe de travail. La proposition de poste de cadre associé sera communiquée aux pays candidats pour qu'ils en étudient le financement. La deuxième proposition, visant le développement de la commercialisation, qui intéresse les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de la CEI, est en train d'être instruite, pour financement potentiel, par le Ministère des affaires étrangères de la Finlande, qui envisage d'y associer deux institutions coopérantes, à savoir l'Institut européen des forêts et l'Institut finlandais de recherche forestière. Cette proposition sera par ailleurs modifiée, principalement en y ajoutant certains pays d'Europe centrale et orientale, et elle sera présentée pour financement à la Commission européenne dans le cadre d'une mission exploratoire à Bruxelles en 2003.

15. Le Groupe de travail a souscrit au plan détaillé d'activités pour le domaine d'activité 1 présenté à l'annexe 1 du document TIM/EFC/WP.2/2003/3, en formulant les recommandations et les orientations susmentionnées. Les titres suivants ont été modifiés:

a) «Examen annuel du marché des produits forestiers» devient «Analyse annuelle du marché des produits forestiers»;

b) «Marchés et perspectives des produits forestiers» devient «Perspectives des marchés des produits forestiers».

#### **Encadrement du domaine d'activité 2: Évaluation des ressources forestières**

(point 4 de l'ordre du jour)

16. Le Groupe de travail mixte FAO/CEE a été informé des progrès réalisés et de l'état d'avancement des travaux dans le domaine d'activité 2 «Évaluation des ressources forestières» du programme de travail intégré CEE/FAO. La réunion a pris note de la vision et des approches stratégiques nouvelles, ainsi que du plan préliminaire de la prochaine évaluation mondiale des ressources forestières (FRA 2005). L'approche mondiale de l'évaluation des ressources forestières, qui avait pour but de prendre en compte les «informations portant sur tous les aspects des ressources forestières» rendaient indispensables une révision et un ajustement du travail régional de la CEE/FAO sur l'évaluation des ressources forestières. Le Groupe de travail a souligné la nécessité de maintenir une forte dimension régionale dans l'évaluation des ressources forestières pour répondre aux besoins régionaux spécifiques et compléter la nouvelle orientation mondiale des FRA.

17. Les participants ont approuvé l'élargissement de la portée des évaluations mondiales et régionales des ressources forestières, soulignant que ces évaluations devraient, autant que possible, tenir compte des indicateurs relatifs à la gestion écologiquement durable des forêts. Cette approche des activités d'évaluation faciliterait la réalisation d'inventaires nationaux des forêts. Un appui extérieur, de la FAO notamment, en faveur du renforcement des capacités pour la conduite d'inventaires forestiers et d'évaluations des ressources forestières au niveau national, plus spécialement dans les pays d'Europe centrale et orientale, était nécessaire pour aider à améliorer l'exactitude des données de l'évaluation.

18. Le Groupe de travail a souligné que les activités régionales d'évaluation devraient être conçues en tenant compte du cadre de l'évaluation mondiale, dont la portée, la couverture et les méthodes apparaîtraient plus clairement après la prochaine session de la Commission des forêts et la deuxième réunion du Groupe consultatif FAO de l'évaluation mondiale (mars 2003).

Le secrétariat de la CEE/FAO et les experts de la région de la CEE devraient continuer de participer activement à la préparation de l'évaluation mondiale en diffusant l'expérience acquise au niveau régional.

19. Le Groupe de travail a exprimé sa vive satisfaction au sujet du travail accompli par **l'Équipe CEE/FAO de spécialistes de l'évaluation régionale des ressources forestières**. Elle a approuvé le mandat et la mission de l'Équipe et confirmé la durée de son mandat, jusqu'en 2004. L'Équipe de spécialistes et le secrétariat de la CEE/FAO devraient procéder, le moment venu, à une comparaison entre la portée et la couverture de la nouvelle évaluation mondiale et celle de la TBFRA 2000, afin d'aider à mieux définir la portée des activités régionales d'évaluation, éventuellement lors de la prochaine réunion de l'Équipe spéciale qui se tiendrait en octobre 2003 à Dresde. La qualité et la couverture des informations disponibles au niveau régional ne devraient pas diminuer par rapport au niveau de la TBFRA 2000.

20. Le Groupe de travail a félicité la CEE/FAO de sa **contribution à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe**, plus spécialement en ce qui concerne la préparation du rapport sur l'«État des forêts d'Europe», les travaux entrepris pour améliorer les indicateurs de la gestion durable des forêts, et la communication des données sur «les zones forestières protectrices et protégées» conformément aux classifications récemment définies par la Conférence ministérielle. Le rôle clef de l'évaluation des ressources forestières régionales dans le processus paneuropéen devrait être maintenu et même renforcé à l'avenir. Les participants ont noté que la coopération avec le processus de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe était mutuellement bénéfique.

21. Le Groupe de travail a confirmé que les **correspondants nationaux de la région** de la CEE-ONU désignés pour prêter leur concours à l'évaluation mondiale devraient être également responsables de la contribution de leur pays aux activités régionales d'évaluation. Les experts officiellement désignés comme correspondants nationaux aux fins de l'évaluation pour les pays de la région de la CEE devraient être les mêmes pour les activités mondiales et régionales d'évaluation, afin d'éviter d'éventuelles confusions dans les séries de données. Le Groupe de travail a demandé avec insistance que les pays qui n'avaient pas encore désigné (ou confirmé) leurs correspondants nationaux aux fins de l'évaluation le fassent aussitôt que possible.

22. Le Groupe de travail a pris note des fructueuses relations de coopération et des synergies établies entre les deux domaines de travail (FRA et EFSOS), plus spécialement en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sur l'analyse de «l'évolution à long terme des ressources forestières en Europe» et l'exécution de l'étude de référence sur les perspectives du secteur forestier en Europe. Les modalités à prévoir pour la communication des données provenant de l'évaluation des ressources forestières en vue de leur utilisation pour les études sur les perspectives devraient être expressément envisagées lors de la préparation de la prochaine série d'études EFSOS.

23. Le Groupe de travail a **approuvé le plan de travail pour le domaine d'activité 2 pour 2003-2004** tel qu'il était présenté par le secrétariat dans l'annexe II au document TIM/EFC/WP.2/2003/4, avec les modifications ci-après:

a) Sous les points 2.1 et 2.4, dans la colonne *description*, insérer après «pays industrialisés» le membre de phrase «de la région de la CEE-ONU»;

b) Sous le point 2.3, dans la colonne *élément de programme*, insérer après le mot «indicateurs» le mot «paneuropéens».

24. Le Groupe de travail **a remercié les pays membres de la CEE, les correspondants nationaux des évaluations régionales, les partenaires et tous ceux qui ont contribué** au programme régional d'évaluation pour le soutien qu'ils ont apporté, y compris l'allocation de ressources financières, la mise à disposition d'experts, la communication de données et le partage d'informations.

### **Encadrement du domaine d'activité 3: Études sur les perspectives du secteur forestier** (point 5 de l'ordre du jour)

#### Introduction et aperçu général

25. Le secrétariat a présenté des projets de publications et exposé les principales activités et produits du domaine 3. Le Groupe de travail s'est félicité des activités relatives aux EFSOS et a exprimé sa confiance dans le fondement analytique des travaux réalisés.

26. Les rapports complémentaires améliorés, ainsi que les projets d'aperçus et de conclusions du principal rapport EFSOS devraient être présentés à la réunion correspondante en avril 2003. Le secrétariat a été prié de soumettre un rapport final à la session du Comité du bois en octobre 2003, avec pour objectif de publier le rapport global EFSOS avant la fin 2003. Il n'est toutefois pas apparu réaliste d'escompter pouvoir respecter les délais approuvés si le Coordonnateur de l'étude quitte Genève avant que le Comité ne tienne sa session.

27. Pour ce qui est de l'établissement de rapports par le secrétariat et des ressources que celui-ci utilise, le Groupe de travail l'a prié de continuer à le tenir informé, mais de réexaminer la charge que représente l'établissement des rapports par domaine d'activités, en vue de faire porter l'essentiel de son travail sur l'exécution de son mandat, les communications des pays et l'encadrement technique que réclame la réalisation du programme.

#### Examen des projets du résultat

28. Le Groupe de travail a accueilli favorablement le projet de schéma à long terme comprenant non seulement des projections, mais aussi une analyse des tendances passées. Il a recommandé que les hypothèses fondant la prospective soient explicitement formulées dans le texte final. Il a suggéré que soit faite une synthèse des divers résultats, dès que possible, pour qu'elle soit incorporée dans le rapport global sur les EFSOS (ETTS VI). Le Groupe de travail a proposé d'ajouter à la structure sous-régionale des prévisions une nouvelle sous-région regroupant les «pays accédants». Il a pris acte des faiblesses de l'approche pilotée par la demande et a suggéré que soit améliorée la modélisation de l'offre de bois rond dans les activités futures de prospective.

29. Le Groupe de travail a prié l'Équipe de spécialistes d'examiner les rapports complémentaires et de présenter des observations plus détaillées à leur propos.

30. Le Groupe de travail a débattu des produits ayant trait aux politiques et s'est déclaré satisfait que les projets correspondants aient été utilisés dans la préparation de la quatrième

Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Il a encouragé le secrétariat à donner suite à ce travail et à proposer les produits EFSOS dans le cadre de la préparation du programme de travail de cette conférence ministérielle.

31. Le Groupe de travail est convenu de l'importance de la validation des produits spécifiques par pays. Le secrétariat a pris note des observations de caractère national exprimées par la Lettonie, la Norvège et la Suède, mais a demandé que tous les pays établissent des communications écrites, en particulier pour ce qui est des questions d'intérêt national.

32. La baisse actuelle de la consommation de papier devrait faire l'objet d'une analyse attentive dans les prévisions, car elle est susceptible d'avoir des effets à long terme. D'autres questions ont été débattues mais n'ont pas encore fait l'objet de conclusions précises dans les projets de texte: avantages des produits et services autres que le bois, recyclage du papier, certification, et évolutions dans le secteur des utilisateurs finals. Le Groupe de travail a recommandé qu'il soit traité de ces questions dans le rapport global EFSOS.

33. Le Groupe de travail a déclaré apprécier l'analyse faite des questions juridiques communes dans les législations nationales. Il s'agissait d'une activité extrabudgétaire, et les projets de résultats d'études ont été accueillis favorablement. La question de l'application des lois touchant à la forêt a été suggérée en tant que sujet supplémentaire. Le Groupe de travail a encouragé le secrétariat à donner suite au projet, comme prévu, et à communiquer les résultats, sous forme de documents juridiques mis à jour, à la base de données de la FAO. Le secrétariat a demandé aux pays de lui communiquer des informations mises à jour sur les textes législatifs nationaux.

#### Autres questions

34. Le Groupe de travail a pris note de la décision de la FAO de transférer à son bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale, à Budapest, le poste dont le titulaire est chargé de l'étude sur les perspectives du secteur forestier. Il a exprimé ses préoccupations quant aux effets de ce transfert sur les activités EFSOS. Il s'est félicité que la FAO soit déterminée à poursuivre l'exécution du programme de travail intégré CEE/FAO (2002-2006), qui recouvre les activités relatives aux EFSOS telles qu'elles ont été récemment approuvées par la Commission européenne des forêts de la FAO.

35. Le Groupe de travail a accueilli favorablement l'intention du secrétariat d'améliorer la qualité des données et les informations sur le secteur forestier en Europe centrale et orientale et dans la CEI, et de faciliter l'accès de ces pays aux données internationales. Il s'est félicité du lancement d'une étude spéciale sur l'Europe orientale intitulée «Progrès vers l'économie de marché en Europe orientale – Conséquences pour le secteur forestier» et s'est déclaré satisfait des premières activités entreprises et des résultats déjà obtenus. L'un des axes à privilégier devrait être la caractérisation des diverses étapes de la transition et de leurs conséquences pour le secteur forestier. Celui-ci pourrait aider de façon appréciable à surmonter les problèmes sociaux et économiques rencontrés au cours de la transition.

36. Le Groupe de travail a souscrit au projet d'organiser à Moscou en juin 2003 un atelier international sur le thème du renforcement des relations de la CEI avec les milieux forestiers internationaux. En ce qui concerne la demande de soutien financier que la Suède a renvoyée au Fonds d'affectation spéciale, ce soutien sera assuré aux EFSOS cette année.

37. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que l'Allemagne avait l'intention de détacher un expert soit pour le domaine d'activités relatif aux études sur les perspectives, soit auprès de la Division du bois. Le secrétariat a prié le Groupe de travail de rechercher des sources de cofinancement de ce poste.

38. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des activités des correspondants nationaux des EFSOS, et a prié des États membres de désigner des correspondants nationaux et de les aider à participer activement au programme de travail.

39. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de suivre les travaux liés aux rapports complémentaires et de concentrer ses ressources sur l'amélioration de leur contenu et sur l'intégration des renseignements fournis en retour par les pays et les auteurs. Il a débattu du programme de travail, et a souscrit à l'approche «approfondie» proposée par le secrétariat. Cette approche consisterait à finaliser le rapport global EFSOS avant la fin 2003. Le Groupe de travail a rééchélonné les délais et a approuvé un nouveau calendrier. Il a confirmé le mandat de l'Équipe de spécialistes et appelé à ce que soit désigné un chef d'équipe. Les changements ci-après ont été apportés à la colonne *durée* du programme de travail tel que proposé dans le document TIM/EFC/WP.2/2003/5:

- a) Sous le point 3.2, la date devient avril 2003;
- b) Sous le point 3.3, les dates deviennent mars 2003 (ressources) et mai 2003 (produits);
- c) Sous le point 3.4, la date devient octobre 2003 (synopsis);
- d) Sous le point 3.5, les dates deviennent avril 2003 (effets majeurs), octobre 2003 (perspectives) et août 2004 (collecte de données).

40. Le Groupe de travail a jugé complexe le domaine de travail lié aux EFSOS et s'est félicité des contributions apportées par les experts nationaux. Il a prié le secrétariat de donner un caractère permanent à l'entreprise, en se concentrant sur la phase finale du cycle en cours d'étude sur les perspectives, qui concerne les incidences des produits EFSOS sur les politiques, en consacrant un surcroît d'efforts aux questions de politiques spéciales (par exemple celle des énergies renouvelables) ainsi qu'à certaines régions (Europe centrale et orientale et CEI).

#### **Coopération interorganisations dans le domaine des statistiques du secteur forestier et des produits de la forêt (point 6 de l'ordre du jour)**

41. Le Groupe de travail a fermement appuyé les activités du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques du secteur forestier, en observant que ce dernier avait renforcé la coopération et réduit des chevauchements. Plusieurs pays ont exprimé le vœu que le Groupe de travail intersecrétariats contribue à éviter les doublons et tienne le Groupe de travail au courant des travaux de statistique menés par d'autres organisations qui pourraient intéresser ses membres. Davantage d'informations devraient être mises à la disposition des membres du Groupe de travail et d'autres organes par le Groupe de travail intersecrétariats, et inversement.

### **Rôle et fonctionnement du Groupe de travail** (point 7 de l'ordre du jour)

42. Le Groupe de travail a jugé qu'il avait atteint les objectifs qu'il s'était fixés lorsqu'il avait réformé ses méthodes de travail en 2000. Il est parvenu aux conclusions ci-après:

- a) Les sessions annuelles étaient nécessaires et devraient être maintenues;
- b) Les équipes de spécialistes pour les trois domaines d'activité devraient être interrogées pour savoir si l'encadrement offert par le Groupe de travail leur avait été utile. De même, les organismes dont relève le Groupe de travail devraient être interrogés pour savoir si celui-ci leur a été utile dans la poursuite de leurs objectifs;
- c) La représentation des pays à cette session a été décevante (aucune participation de l'Amérique du Nord, quelques pays seulement d'Europe centrale et orientale, et aucun de la CEI). Le bureau devrait adresser une communication aux pays qui n'ont pas participé pour souligner les avantages d'une participation active et connaître les raisons de ce défaut de participation;
- d) Les débats de la session 2003 avaient été nourris et constructifs, principalement parce que les documents dont le Groupe était saisi étaient bien écrits et d'une bonne qualité technique;
- e) Néanmoins le volume de la documentation distribuée peu de temps seulement avant la réunion était trop important pour pouvoir donner lieu à des discussions préalables et à des préparatifs approfondis dans chacun des pays;
- f) Certaines délégations ont déclaré avoir éprouvé des difficultés à se préparer de front à des interventions de caractère technique et politique dans trois domaines d'activité très différents et hautement techniques.

### **Questions diverses** (point 8 de l'ordre du jour)

43. Aucune question n'a été traitée sous ce point de l'ordre du jour.

### **Élection du bureau** (point 9 de l'ordre du jour)

44. Le Groupe de travail a réélu M. M. Gecovic (Slovaquie) aux fonctions de président et MM. M. Aarne (Finlande) et H. Huckert (Allemagne) aux fonctions de vice-présidents.

### **Adoption du rapport** (point 10 de l'ordre du jour)

45. Les points 1 à 5 de l'ordre du jour, tels qu'ils figurent dans le présent rapport, ont été examinés et adoptés par le Groupe de travail, avec quelques modifications, au cours de la réunion. Il a été décidé de communiquer le texte correspondant aux points 6 à 10, ainsi que la version finale traitant des points 1 à 5, aux membres du bureau du Groupe de travail pour observations et approbation finale.

-----